



3 Grand'Rue
86320 PERSAC

Téléphone 05 49 48 47 15
Fax 05 49 48 44 93
Mail persac@cg86.fr

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Jeudi 2 avril 2015 à 20 h 00, à la Mairie

Sous réserve d'approbation au prochain conseil.

Étaient présents :

Mailys **CHABRUN**, Isabelle **KESTEMAN**, Régis **SIROT**, Guy **DEGREEF**, Frédéric **FAUCHARD**, Serge **BEGOIN**, Jean-Luc **COIFFARD**, Gaëtan **HOCHART**, Christophe **REGEON**, Patricia **RAVAILLAULT**, Anne **LAURENT**, Hélène **DEGREEF**

Excusés :

Timothy **KING** a donné pouvoir à **Régis SIROT**
Gontrand **DELIASSUS** a donné pouvoir à Gaëtan **HOCHART**
Gilles **THOMAS** a donné pouvoir à Serge **BEGOIN**

.....

Date d'envoi des convocations : **26 mars 2015.**

▷ Ordre du jour :

- Secrétariat de séance
- Approbation du compte-rendu de la séance du 2 février 2015

- Approbation des Comptes de Gestion 2014
- Approbation des Comptes Administratifs 2014 (principal et annexe)
- Affectations des résultats 2014
- Présentation et vote des Budgets Primitifs (principal et annexes) 2015
 - Présentation des tarifs Municipaux
 - Présentation des subventions aux associations
- Vote des Taux d'imposition 2015
- Participation au syndicat de collègue
- Demande formulée par la JPCL
- Augmentation du temps de travail d'un agent
- Suppression du poste d'agent technique
- Encaissement d'un chèque GROUPAMA

Est nommée secrétaire de séance : **Isabelle KESTEMAN**

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 2 février 2015 est approuvé à l'unanimité.

Vote des Comptes de Gestion 2014

Les résultats des comptes de gestion 2014 sont conformes aux comptes de gestion du trésor public de Lussac-les-Châteaux.

Approbation des Comptes Gestions 2014 à l'unanimité. Délibérations

Vote des Comptes Administratifs 2014

Situation satisfaisante des résultats.

Désignation	Fonctionnement	Investissement	Ensemble
Commune	448 353,93	505 899,96	954 253,89
Centre d'Accueil	142 081,02	7 730,54	149 811,56
Service Assainissement	82 768,78	234 284,24	317 053,02
Résidence des 4 Vents	97 123,53	-67 433,41	29 690,12
Epicerie	8 353,02	3 379,84	11 732,86
TOTAL	778 680,28	683 861,17	1 462 541,45

Le Maire ne participe aux votes.

Approbation des Comptes Administratifs 2014 à l'unanimité. Délibérations

Affectations des résultats 2014

Désignation	Excédent Cumulé de Fonctionnement 2014	Affectation Complémentaire en Réserve - Article 1068	Affectation à Excédent ou au Déficit Reportés Articles 002
Commune	448 353,93	0,00	448 353,93
Centre d'Accueil	142 081,02	1 157,46	140 923,56
Service Assainissement	82 768,78	0,00	82 768,78
Résidence des 4 Vents	97 123,63	0,00	97 123,63
Epicerie	8 353,02	0,00	8 353,02

Accord du Conseil à l'unanimité. Délibérations

Vote de la fiscalité locale

Le maire propose le maintien des taux actuels. Le produit des impôts locaux s'élève à la somme de **174.995,00 €**.

Taxes	Taux Votés	Bases d'Imposition prévisionnelles 2015	Produit Correspondant
Habitation	14,77%	693 200,00	102 386,00
Foncière (Bâti)	8,65%	520 100,00	44 989,00
Foncière (Non Bâti)	20,52%	134 600,00	27 620,00
TOTAL IMPOTS LOCAUX			174 995,00

Le conseil à l'unanimité donne un avis favorable au maintien des taux qui restent donc inchangés. Délibération

Présentation des budgets uniques 2015

Les sections sont équilibrées en recettes et en dépenses à la somme de :

Désignation	Fonctionnement	Investissement
Commune	1 205 034,00	885 027,00
Centre d'Accueil	161 023,00	104 676,00
Service Assainissement	135 256,00	239 654,00
Résidence des 4 Vents	184 857,94	134 866,82
Epicerie	9 313,00	24 636,49

Accord du Conseil à l'unanimité. Délibérations

Budget épicerie

La commune est tenue de conserver ce budget pendant une durée trois ans sans aucune écriture comptable pour pouvoir le supprimer. Des écritures de régularisation sont en cours afin de clôturer définitivement ce budget cette année.

Présentation des Tarifs Municipaux

Le Maire présente une simulation des tarifs communaux.

Il propose de maintenir les tarifs actuels excepté ceux des taux d'assainissement et d'annuler la colonne « canton », cette dernière n'étant plus d'actualité avec les nouvelles limites du canton de Lussac-les-Châteaux.

LIBELLE	COMMUNE		HORS COMMUNE	
	2014	2015	2014	2015
LE CAMPING				
Adulte	1,00	1,00		
Enfant (jusqu'à 14 ans)	0,50	0,50		
Emplacement	2,00	2,00		
Branchement électrique	2,00	2,00		
LES CARTES DE PECHE				
Cartes annuelles	40,00	40,00	45,00	45,00
Cartes journalières ouverture	8,00	8,00	8,00	8,00
Cartes journalières ordinaire	5,00	6,00	5,00	5,00
SALLE DES FETES				
Vin d'honneur	80,00	80,00	100,00	100,00
Repas complet 1 jour (y compris vin d'honneur)	120,00	120,00	160,00	160,00
Repas complet 2 jours	180,00	180,00	240,00	240,00
LA SALLE DE MUSIQUE				
Loyer annuel CLE DE SOL	30,00	30,00		
Location chaque séance professeur	10,00	10,00		
LE CENTRE D'ACCUEIL				
Location salle polyvalente vin d'honneur	50,00	50,00	65,00	65,00
Location salle polyvalente 1 jour	80,00	80,00	105,00	105,00
Location salle polyvalente 2 jours	110,00	110,00	150,00	150,00
LE PLAN D'EAU COMMUNAL				
LE MATERIEL				
Table 2 m	2,00	2,00		
Plateau 4 m	3,00	3,00		
Banc	1,00	1,00		
Chaise	0,50	0,50		
LES BATIMENTS				
La halle touristique 1 jour	130,00	130,00	180,00	180,00
La halle touristique 2 jours	200,00	200,00	270,00	270,00
Forfait jour supplémentaire	100,00	100,00	130,00	130,00
LOCATION PARQUET				
Ensemble parquet	30,00	30,00		
LE PRESBYTERE				
Loyer annuel	0,15	0,15		
CONCESSION DE CIMETIERE				
Concession perpétuelle - prix du m ²	30,00	30,00		
Concession centenaire - prix du m ²	25,00	25,00		
Concession cinquantenaire - prix du m ²	20,00	20,00		
COLOMBARIUM				
Case pour 30 ans	350,00	350,00		
Forfait ouverture, fermeture, gravure à chaque dépôt d'une urne	150,00	150,00		
L'ASSAINISSEMENT				
Taxe sur l'eau consommée	0,50	0,55		
Abonnement Annuel	25,00	26,00		
Taxe de branchement	1000,00	1000,00		
LA CANTINE				
Prix du repas enfant	2,25	2,35		
Prix du repas autre personne	4,50	4,70		

Accord du conseil à l'unanimité. Délibération

Le maire propose d'ajouter un forfait à la semaine supplémentaire sur la location et d'annuler la colonne « Mairies du Canton » cette dernière n'étant plus d'actualité avec les nouvelles limites du canton de Lussac-les-Châteaux.

LOCATION TENTES PLEIN AIR DEUX JOURS (Montage / Démontage)	ASSOCIATIONS PERSACOISES	MAIRIES LIMITROPHES (CCL)
8 m x 5 m	80,00	120,00
12 m x 5 m	120,00	160,00
Les deux	150,00	225,00
Forfait semaine supplémentaire	10,00	10,00

Accord du conseil à l'unanimité. Délibération

Présentation des subventions aux associations

SUBVENTIONS	2014	2015
Associations Locales		
Anciens Combattants (FNACA)	100,00	100,00
Association Communale de Chasse Agréée	200,00	200,00
Association de Pêche Locale "La Perchaude"	100,00	100,00
Association des Parents d'Elèves	100,00	100,00
Association Sportive	2 600,00	2 600,00
Bibliothèque pour Tous	100,00	100,00
Clé de Sol Persacoise	100,00	100,00
Club de Vénérie Souterraine de la Roche Marquise	100,00	100,00
Compagnons de la Blourde	100,00	100,00
Coopérative Scolaire - Fournitures scolaires	2 274,00	2 274,00
Maison pour Tous	2 600,00	2 600,00
Les Amis de la Mothe	100,00	100,00
Associations Départementales		
Secours Catholique	100,00	100,00
ADMR (1,90 € x 890 habitants pour 2015)	1 700,00	1 700,00
Association de Donneurs de Sang du Lussacois	100,00	100,00
Avenir 147	100,00	100,00
Banque Alimentaire Cantonale (0,86 € x 890 Habitants pour 2015)	770,00	770,00
Téléthon Cantonal	100,00	100,00
Associations Régionales		
Association Française des Scléroses en Plaques	100,00	100,00
Association FSL 86 (Fonds de Solidarité pour le Logement)	180,00	180,00
Association H.P.E Maisons des familles	50,00	50,00
Association du Réseau d'Ecoles Rurales Vienne Gartempe	500,00	500,00
Association des paralyés de France	100,00	100,00
Banque Alimentaire De la Vienne (0,12 x 890 Habitants pour 2015)	107,00	107,00
Chambres de Métiers pour Cours aux Apprentis	77,00	77,00
Comité d'organisations de Courses Cyclistes	75,00	75,00
Croix Rouge Française	100,00	100,00
Ecomusée du Montmorillonais	136,00	136,00
Lutte Contre le Cancer	100,00	100,00
Paroisse	100,00	100,00
Restaurant du Cœur	150,00	150,00
Secours Populaire	100,00	100,00
TOTAL	13 219,00	13 219,00

Accord du conseil à l'unanimité. Délibération

Participation au syndicat de collège

Le Comité Syndical s'est réuni dernièrement et a voté les participations des communes pour l'exercice 2015. Pour ce qui concerne la commune de Persac le montant s'élève à 3.500 €.

Accord du Conseil à l'unanimité

Délibération.

Demande formulée par la JPCL

Le Maire a reçu un avis de l'association « Joyeuse Pédale Cantonale Lussacoise » proposant d'organiser à Persac l'épreuve cycliste intitulée « Tour de la Communauté de Communes du Lussacois » qui s'est déroulée le samedi 28 mars 2015 sur le territoire de la commune pour le circuit final.

Une participation a été demandée pour cette manifestation sportive afin de remettre 4 prix lors de l'épreuve au nom de la commune.

Le Maire rappelle que lors de la dernière réunion de conseil, cette demande a été évoquée en questions diverses, acceptée pour un montant de **600,00 €** par les membres du conseil mais n'a pas pu être délibérée, faute d'être inscrite à l'ordre du jour.

Accord du Conseil à l'unanimité

Délibération

Augmentation du temps de travail d'un agent

Le maire indique que l'adjoint technique responsable de la cantine fait tous les mois beaucoup d'heures supplémentaires car sa charge de travail a augmenté du fait :

- de la mise en place des rythmes scolaires : les agents qui l'aident au rangement et à l'entretien des locaux quittent la cantine pour la surveillance de la pause méridienne et pour l'accompagnement des enfants Route de Moulismes aux activités périscolaires.
- De l'instauration obligatoire de sa pause (travaillait 9 heures consécutives sans pause).

Suite aux entretiens annuels, il a été convenu avec Isabelle KESTEMAN et la commission du personnel, d'augmenter le temps de travail de l'agent technique chargé de la cantine scolaire.

Accord du Conseil à l'unanimité

Délibération

Suppression du poste d'agent technique

Le maire informe le conseil municipal, que l'agent occupant le grade d'agent technique de 2^{ème} classe a quitté la collectivité par voie de mutation le 1^{er} septembre 2014.

Actuellement, le tableau des effectifs du service technique est composé comme suit :

Grade	Catégorie	Temps de travail	Agent
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	35 h 00	Pascal MARTIN
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	35 h 00	Frédéric DESERBAIS
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	35 h 00	Sébastien BLANC
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	28 h 00	Roseline SIREAU
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	30 H 54	Sophie MADEUX
Agent technique de 2^{ème} classe	C	35 h 00	Ludovic DUBOIS (mutation au 1^{er} septembre 2014)

Pour cela, le maire propose aux membres du conseil de prendre une délibération de principe afin de supprimer du tableau des effectifs le poste d'agent technique de 2^{ème} classe à temps complet, vacant suite à la mutation d'un agent.

Accord du Conseil à l'unanimité

Délibération

Encaissement d'un chèque GROUPAMA

Le Maire présente au Conseil Municipal un chèque de remboursement de **275,00 €** concernant la prise en charge par Groupama du remplacement d'une fenêtre de l'école maternelle Route de Moulismes.

Accord du Conseil à l'unanimité

Délibération

Fin de séance 00h00.